

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 12 février 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

Membres absents-excuses : WEEBER Michelle donne procuration à REGNIER Clarisse, KERTZINGER Francis donne procuration à Didier WINTER-KNECHT, MUGLER Christelle.

Objet : **Compte Financier Unique – Régie à autonomie financière.**

Vu le Certificat Administratif du 24 janvier 2025 par lequel il est décidé de substituer le Compte Financier Unique au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Madame Annie WERNERT soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	20.218,89 €
RECETTES (titres émis)	21.893,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice	1.674,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	16.964,24 €
RECETTES (titres émis)	16.680,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice	-283,55 €

Pour mémoire,

002 Déficit FONCT. N-1 reporté	-19.060,74 €
001 Solde d'exécution d'INV. reporté	105.290,18 €

Résultat global de clôture du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT -17.385,94
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT 105.006,63
RESULTATS CUMULES	+ 87.620,69 €

Elle demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U les explications du Maire,

Après en avoir délibéré ; (le maire ayant quitté la salle)

A P P R O U V E à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le - 9 MARS 2026

Transmis à la Préfecture le - 9 MARS 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le - 9 MARS 2026

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY

Le secrétaire,
Didier WINTER-KNECHT

